

L'AN DEUX MILLE HUIT, Le QUATRE AVRIL,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieu et place habituels de ses séances sous la Présidence de Michel LOOSVELT, Maire de Lompret, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et un second au registre des délibérations.

Présents : Mmes DEBONNET, DEHAY, HERMEZ, LOORE, TOP, VANDAMME, VERVISCH
MM BRUNEEL, COSTEUR, DERYCKE, DUGARDIN, HESPEL, LAISNEY, SPILLIAERT, VINCKIER

Absents ayant donné pouvoir : Mr AMPE à Mr LOOSVELT (pouvoir du 3/4/08), Mr BOYER à Mr VINCKIER (pouvoir du 3/4/08), Mr D'HUYSSER à Mr DERYCKE (pouvoir du 22/3/08)

Secrétaire de séance : Marie Claude VERVISCH

Nombre de conseillers en exercice : 19

La séance est ouverte à 20 h 30. M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum est atteint. Il demande de modifier l'ordre du jour afin de pouvoir libérer plus vite Madame HAUSPIE, perceptrice de la commune.

1 – COMPTE DE GESTION 2007

Madame HAUSPIE présente le compte de gestion. Elle explique le besoin de financement et le report de l'excédent à ajouter du résultat antérieur. Ce compte de gestion est en tout point identique à celui du compte administratif.

La commune a choisi de reporter l'intégralité de l'excédent en investissement.

Madame HAUSPIE félicite la commune pour l'excellente tenue de la gestion des comptes et précise que le résultat d'investissement reporté existe en détail dans sa comptabilité.

La perceptrice gère les fonds publics et la commune gère les prévisions budgétaires.

Vote : 19 voix POUR

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur BRUNEEL présente le compte administratif.

<u>Section EXPLOITATION</u>	Dépenses	916.881,72	euros
	Recettes	1.296.506,98	euros

Excédent de clôture de Fonctionnement	379.625,26	euros
--	-------------------	--------------

<u>Section INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	661.036,33	euros
	Recettes	425.010,11	euros

Résultat de l'exercice 2007	- 236.026 ,22	euros
Excédent reporté 2006	34.781,47	euros

Excédent de clôture d'Investissement	- 201.244,75	euros
---	---------------------	--------------

EXCEDENT GLOBAL 2007	178.380,51	euros
-----------------------------	-------------------	--------------

Monsieur le Maire quitte la salle afin que les membres du conseil municipal puissent lui donner quitus sur la gestion de la commune.

Vote : 17 voix POUR

3 – AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2007

Pour réaliser ses projets, la commune a choisi de les autofinancer en partie. C'est pourquoi, le Maire demande que l'excédent global 2007 de **178.380,51 euros** soit reporté au budget primitif 2008 en recettes d'investissement.

Vote : 19 voix POUR

4 – TAUX DE FISCALITE 2008

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les taux de fiscalité. Ceux-ci sont parmi les plus bas, comparés aux autres villes similaires de même strate.

Les taux de fiscalité sont les suivants :

Taxe d'habitation	23,39 %
Foncier bâti	16,77 %
Foncier non bâti	50,89 %

Vote : 19 voix POUR

5 – BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur Bruneel présente le budget primitif et commente les orientations pour 2008. Il s'établit comme suit :

Section EXPLOITATION

Dépenses	1.255.578	euros
Recettes	1.255.578	euros

Section INVESTISSEMENT

Dépenses	719.642,26	euros
Recettes	719.642,26	euros

Vote : 19 voix POUR

8 – PROVISION

Madame HAUSPIE explique la réforme de l'instruction budgétaire et comptable de la M14.

Une provision est faite pour répondre au principe de prudence, pour un risque dont l'issue est incertaine. Le Maire est tenu de mesurer le risque, il est obligé de provisionner une somme à cet effet. Madame HAUSPIE explique les subtilités entre des provisions budgétaires et des provisions semi-budgétaires.

Les provisions budgétaires sont « noyées » dans le budget. Elles sont en mémoire dans la comptabilité de la trésorerie mais n'apparaissent plus dans le compte de résultat de la commune. Comme elles ne sont plus visibles, elles risquent d'être dépensées pour d'autres choses.

Les provisions semi-budgétaires restent visibles. Elles sont inscrites seulement en dépenses de fonctionnement. Ce qui provoque un déséquilibre au compte administratif.

Cette seconde manière de procéder permet une meilleure lisibilité dans le budget.

Vote : 19 voix POUR sur l'option de provisions semi-budgétaires

9 – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION - PATRIMOINE

Attributions :

- entretien et sauvegarde du patrimoine
- exposition

Adjoint : Marie Claude VERVISCH

Conseillers : J.P DERYCKE, B. D'HUYSSER, M. DUGARDIN

COMMISSION – C.L.S.H.

Attributions :

- choix du directeur
- organisation et fonctionnement du CLSH, suivi du centre et bilan
- aide au régisseur pour les inscriptions

Adjoint : Marie Claude VERVISCH

Conseillers : M. DEHAY, S. LOORE, B. HESPEL, MP TOP, JP DERYCKE, P. SPILLIAERT

COMMISSION – GROUPE SCOLAIRE et ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

Attributions :

- instruction des demandes d'inscription à école
- préparation du budget de l'école
- organisation et aide aux activités scolaires et péri scolaires
- restaurant : participation aux commissions « menus », règlement intérieur
- suivi des factures impayées pour étude, cantine, garderie et relations avec les parents en cas de contestation

Adjoint : Marie Claude VERVISCH

Conseillers : M. DEHAY, S. LOORE, L. HERMEZ, MP TOP, P. SPILLIAERT, JP DERYCKE

COMMISSION – AINES

Attributions :

- organisation des rendez vous de Thierry Ferry
- préparation et organisation des animations : banquet 1^{er} mai, voyage des aînés, gouter de Noel, Colis
- travail de proximité

Adjoint : Marie Claude VERVISCH

Conseillers : R. DEBONNET, N. VANDAMME, M. DUGARDIN, MP TOP, JP DERYCKE, B. D'HUYSSER

COMMISSION – ENFANCE/JEUNESSE

Adjoint : Marie Claude VERVISCH

Conseillers : M. DEHAY, B. HESPEL, L. HERMEZ, JP DERYCKE, S. LOORE

COMMISSION – VIE ASSOCIATIVE et ANIMATION

Attributions :

- relations avec les associations
- développer l'offre d'activités sur la commune
- organiser et suivre les animations

Adjoint : Jules AMPE

Conseillers : P. LAISNEY, JP DERYCKE, R. DEBONNET, L. HERMEZ, N. VANDAMME, M. DEHAY, S. LOORE

COMMISSION – COMMUNICATION

Attributions :

- communication interne et externe par le biais de feuille d'information
- remise à jour du site internet

Adjoint : Bernard D'HUYSSER

Conseillers : JP DERYCKE, D. COSTEUR, N. VANDAMME

COMMISSION – URBANISME - VOIRIE

Attribution :

- information des instructions en matière de permis de construire, déclarations préalables et dossiers en matière de gros travaux en liaison avec LMCU

Maire : Michel LOOSVELT

Conseillers : P. SPILLIAERT, D. COSTEUR, P. LAISNEY, JC VINCKIER

COMMISSION – TRAVAUX – AMENAGEMENT – CADRE DE VIE

Attributions :

- suivi des travaux, réunion de chantier lors de gros travaux
- suivi des entreprises

Adjoint : Jean Claude VINCKIER

Conseillers : JP DERYCKE, P. LAISNEY, P. SPILLIAERT, M. DUGARDIN, D. COSTEUR, P. BOYER

Vote : 19 voix POUR pour les commissions telles que définies ci-dessus.

10 – DELEGUES DE LA COMMUNE DANS DIVERSES INSTANCES INTERNES ET EXTERNES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : Michel LOOSVELT

3 titulaires

- Jean Claude BRUNEEL
- Pierre SPILLIAERT
- Jean Claude VINCKIER

3 suppléants

- Didier COSTEUR
- Bruno HESPEL
- Sylvie LOORE

Vote : 19 voix POUR

COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE

Collège élu

- Marie Claude VERVISCH

Vote : 19 voix POUR

MISE EN PLACE D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LES MISSIONS SUIVANTES :

- délégué de défense et de sécurité civile Jean Claude BRUNEEL
- délégué en matière de pandémie grippale Bernard D'HUYSSER
- délégué en matière de sécurité routière Jean Claude VINCKIER

Vote : 19 voix POUR

COMMISSION LOCALE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

- Jules AMPE

Vote : 19 voix POUR

ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES

- Jean Claude BRUNEEL
- Pierre BOYER

Vote : 19 voix POUR

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

3 titulaires

- Michel LOOSVELT
- Jean Claude BRUNEEL
- Jean Claude VINCKIER

Vote : 19 voix POUR

11 – GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Par délibération en date du 14 décembre 2007, la commune a passé une convention pour la gestion de la fourrière animale.

Par lettre en date du 14 février dernier, les services de la Préfecture indique que la gestion de la fourrière animale constitue une activité de service public. La collectivité confie réellement au cocontractant la gestion d'un service public d'intérêt général à un gardien agréé par le Préfet et pas seulement l'exécution d'un service.

Il s'agit d'une délégation de service public dite « simplifiée » puisque le montant des sommes dues au délégataire pour toute la durée de la convention n'excède pas 106 000€ HT (conformément au c) de l'article L 1411-12 du code général des collectivités territoriales. Les dispositions des articles L 1411-1 à L 1411-11 ne s'appliquent donc pas. Ce projet de délégation est seulement soumis à une publicité

préalable ainsi qu'aux dispositions de l'article L 1411-2. Cela exempte notamment la ville de faire intervenir la commission consultative des services publics locaux.

Le maire propose aux membres du conseil municipal :

- de retirer la délibération n°70/2007 en date du 14 décembre 2007
- de lancer la procédure simplifiée conformément aux dispositions de l'article L 1411-12 du code général des collectivités territoriales pour la délégation de service public de la fourrière animale

Vote : 19 voix POUR

12 – DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 et L 2334-39

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences et notamment ses articles 96 et 103 instituant une dotation globale d'équipement

Vu la loi n°96-241 du 26 mars 1996 portant diverses dispositions relatives aux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales

Monsieur le Maire précise les options proposées par les élus en commission travaux en matière d'équipements susceptibles d'être financés, à savoir :

La commune envisage les travaux de renforcement de l'éclairage public des rues Leclerc, Pasteur et de Verdun. En effet, l'éclairage public sur les façades est moins onéreux que la mise en place de nouveaux poteaux (terrassements).

Le montant total des travaux s'élève à 13.464,50 euros HT soit 16.103,54 euros TTC.

Considérant l'intérêt sécuritaire que représentent ces équipements, le Maire demande aux membres du conseil municipal

- d'adopter le programme d'investissement tel qu'exposé ci-dessus, et accepte les modalités de réalisation et de financement à savoir :
Règlement au comptant dès réception des factures
- de solliciter la dotation globale d'équipement pour la réalisation de ces équipements à hauteur de 35 %

vote : 19 voix POUR

13 – TARIFS DES CLSH 2008

Marie Claude VERVISCH rappelle la délibération votée en décembre 2007 relative à l'organisation et au fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement. Elle explique qu'il a fallu attendre les informations de la caisse d'allocations familiales avant de pouvoir présenter les tarifs. Pour 2008, la commune ne souhaite pas augmenter les tarifs.

Le tarif s'entend à la semaine :

Quotient familial CAF	Lomprétois	enfants non lomprétois inscrits à l'école Pasteur
de 0 à 500 € avec chèques loisirs	5,00 €	6,00 €
de 0 à 500 € sans chèque loisirs	19,00 €	22,00 €
de 501 à 720 €	24,00 €	33,00 €
de 721 à 1100 €	33,00 €	44,00 €
de 1101 à 1405 €	42,00 €	56,00 €
de 1406 € à plus	52,00 €	69,00 €

Pour les **extérieurs** (enfants non inscrits à l'école Pasteur) = tarif unique 78 euros

Vote : 19 voix POUR

14 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

Adopté à l'unanimité

15 – INFORMATIONS GENERALES

Décision n°1/2008 en date du 22 février 2008 relative au contrat d'entretien des espaces verts
Monsieur le Maire informe des diverses entreprises qui ont déposé leur offre.
Le choix a été arrêté sur la EURL Sébastien DESRUMAUX – 1, rue Edouard Agache – 59840 PERENCHIES. Contrat sur 3 ans. Le cout forfaitaire annuel s'élève à 16.500 € HT soit 19.734 € TTC

Monsieur le Maire relance les invitations à venir goûter l'ordinaire au restaurant scolaire avec 2 élus et 2 parents une fois par trimestre.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
M. LOOSVELT